



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 octobre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Doms, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 octobre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	2

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : GRANDAUD Gilbert

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu a donné pouvoir à THEYS Michel, BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BOSDEVIGIE Jean Pierre, BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean Michel, COLIN Juliana a donné pouvoir à SIMON Philippe, GORA Richard donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, MARQUES Evelyne a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique.

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, LOURADOUR Patricia

Membres absents : DELEFOSSE Laurent, LEVET Elise, Simon Isabel.

Secrétaire de séance : Michel Theys

PERSONNEL

Délibération n°93-2023 : Création d'un emploi non permanent d'une secrétaire médicale

Madame la Présidente rappelle que la collectivité a obtenu de l'ARS son numéro FINESS lui permettant d'ouvrir son centre de santé intercommunal. Pour mener à bien cette action, il convient de recruter une secrétaire médicale. N'ayant pas d'équivalence dans la fonction publique territoriale, la filière administrative semble la plus adaptée. Aussi, il vous est proposé de créer un emploi non permanent correspondant au cadre d'emploi : adjoint administratif territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 à L332-26,

Vu la délibération 56-2023 du 26 juin 2023 autorisant la création de postes pour le centre de santé,

Considérant le besoin en personnel nécessaire au service Centre de Santé intercommunal,

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- CREER un emploi non permanent à temps plein sous la forme d'un contrat de projet pour le poste de secrétaire médicale (CAT C – grade agent administratif – indice maximum IM 380) pour une durée de 1 an à compter du 1er décembre 2023 ;
- AUTORISER Madame la Présidente à solliciter la demande de financement auprès de l'Assurance Maladie ;
- AUTORISER Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des formalités liées à la création de ce poste ;
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,

A Eymoutiers le 27 octobre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de l'astivère
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : 07 NOV. 2023
Publié le : 07 NOV. 2023